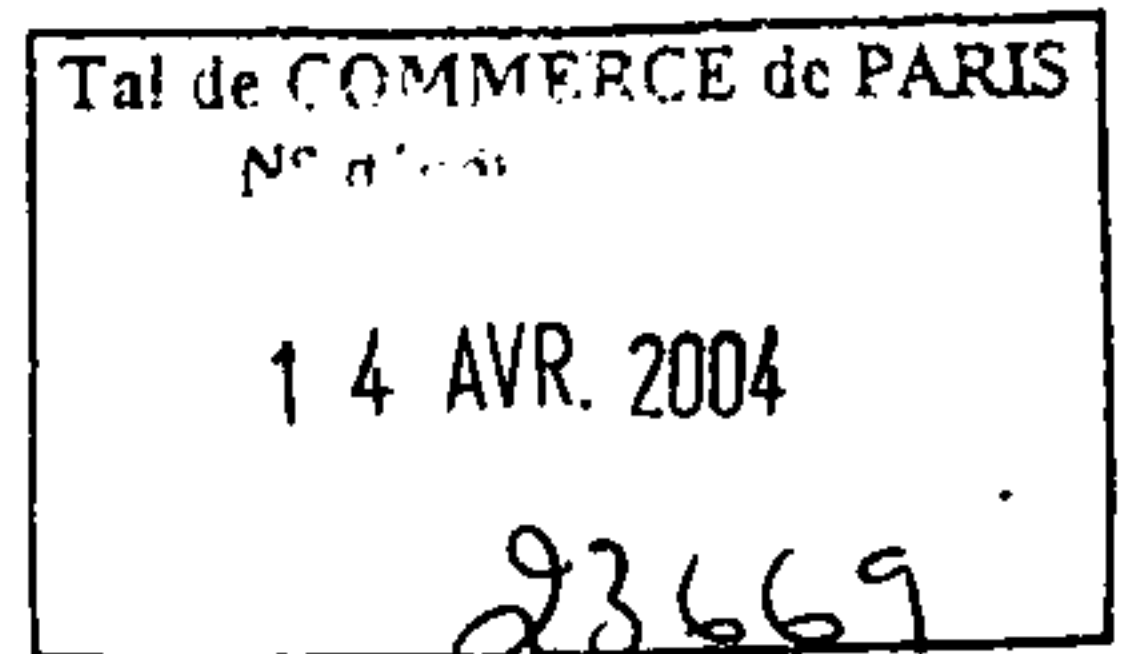


ADD EQUATION
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes au capital de € 105 867
Siège social : 15, rue Mansart - 75009 PARIS
RCS PARIS B 353 092 489

90310160

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU VINGT DECEMBRE
DEUX MILLE DEUX



L'an deux mille deux,
Le vingt décembre à dix-huit heures,

Les actionnaires de la Société ADD EQUATION, Société Anonyme au capital de € 105 867, se sont réunis au 15 rue Mansart - 75009 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX préside la séance.

Monsieur Claude LECAREUX et Monsieur Jean-Marie CARDINAL, présents et acceptant, possédant personnellement ou comme mandataire le plus grand nombre de voix sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Mademoiselle Sylvette PICQUET est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que tous les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

fa
es

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la cessation d'activité de Monsieur Jean-François RAMOLINO, Commissaire aux Comptes,
- nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire,
- pouvoirs.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Conseil d'Administration puis Monsieur le Président soumet aux voix les délibérations suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cessation d'activité de Monsieur Jean-François RAMOLINO de COLL'ALTO, Commissaire aux Comptes de notre Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer pour une durée de six années en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire Monsieur Daniel HAMEL, 10 avenue Casimir - 92600 ASNIERES.

Le mandat viendra à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturant le 30 juin 2008.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et publicité.

Handwritten signatures and initials:
A large signature on the left and a smaller signature on the right.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président

Jean-Patrick FORTLACROIX



Jean-Marie CARDINAL



La Secrétaire

Claude LECAREUX



Sylvette PICQUET

